



# COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

## DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.  
Plus d'informations au verso.

Du 29 mai au 5 juillet 2023

## LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe  
→ de mon compte ÉduConnect  
ou  
→ mes codes pour me connecter via FranceConnect

Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

## LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

**1** Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)



Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

**2** Je fais une demande pour :  
- mon enfant qui est en 3<sup>e</sup> en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2023 ;  
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

**3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.





# ÉduConnect

Activez votre compte **ÉduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

## À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



### Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

### Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

## DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
[assistanceteleservices.education.gouv.fr](http://assistanceteleservices.education.gouv.fr)



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)



# Demandes à faire

## Bourses de lycée pour les élèves de 3<sup>ème</sup>

### Année scolaire - 2023-2024

#### Deux modes de dépôt des demandes de bourses sont proposés aux familles :

Depuis votre navigateur tapez : « Scolarité Services » puis :

- Cliquez sur « Educonnect : Sélection du profil » puis sur « Responsable d'élève »
- S'identifier : identifiant puis mot de passe
- Cliquez sur « Mes services » puis sur l'onglet, colonne de gauche « Bourse de lycée » →

#### JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE AVANT LE 5 JUILLET

**Ou** télécharger un dossier papier (possibilité de le demander au secrétariat de direction du collège : à déposer au secrétariat du collège au plus tard le 5 juillet 2023)

Justificatifs à fournir avec le dossier papier complété :

- Avis d'imposition 2023 **sur les revenus 2022** faisant apparaître votre numéro fiscal, qui doit obligatoirement être reporté sur le dossier.
  - Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge
  - En cas de séparation sur l'année 2023, il convient d'isoler les revenus du demandeur et d'y ajouter, le cas échéant les revenus du nouveau concubin
  - Si vous vivez en concubinage : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
- **Si votre enfant doit changer d'académie à la rentrée scolaire 2023**, vous devrez déposer votre demande de bourse papier ou dématérialisée dans le lycée d'accueil entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 19 octobre 2023



**Tous les élèves boursiers en 3<sup>ème</sup> doivent faire une demande de bourse de lycée.**

La direction,



-----  
COUPON D'INFORMATION



**À rapporter au professeur principal pour LE 12 JUIN délai de rigueur**

Je soussigné(e) :

responsable légal de l'élève \_\_\_\_\_ en 3<sup>ème</sup> \_\_\_\_\_

certifie avoir eu l'information et la procédure pour la constitution des dossiers de demandes de bourses de lycée pour mon enfant.

Mornant, le

Signature responsable légal